

DÉPOSE D'AMIANTE POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE - SOUS-SECTION 3

Personnel concerné par la formation

L'employeur ou tout personnel d'encadrement possédant, au sein de l'entreprise des responsabilités technico-commerciales, âgé de 18 ans et titulaire d'un CDI.

Pré requis

Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de deux ans.

Maîtriser le français.

Objectifs de la formation

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :

- de procéder à l'analyse du risque d'un chantier sur lequel l'amiante est à traiter,
- de définir les méthodes et les moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier et au traitement des déchets.

Durée de la formation

10 jours - 70 heures

Lieu de la formation

Inter ou Intra

Nombre de participants

10 stagiaires Maximum.

Programme de la formation

CONNAÎTRE LE RISQUE AMIANTE :

- les caractéristiques et les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérogènes, effet synergique du tabagisme, etc.),
- les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et les produits ou les procédés de substitution.

CONNAÎTRE LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION "TRAVAIL" :

- la protection des travailleurs (risques, surveillance médicale, information personnelle, formation à la sécurité et droit de retrait),
- les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques.

CONNAÎTRE LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION "SANTÉ" :

- les exigences liées à l'exposition (obligations des propriétaires et celles du donneur d'ordre pour l'identification / le repérage).

CONNAÎTRE LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION "ENVIRONNEMENT" :

- la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés.

CONNAÎTRE LES DOCUMENTS EXIGIBLES LORS DE TOUTE INTERVENTION.

CONDUIRE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE :

- la démarche globale de prévention, une démarche d'amélioration continue (les étapes, le management, etc.).

CONNAÎTRE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS.

DÉTECTOR ET ÉVALUER LES RISQUES QUELQUE SOIT LA SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE OPÉRATION :

- les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et les régions comportant des terrains amiantifères,
- effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques par la connaissance des expositions,
- effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques.

METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PRÉVENTION SUR LA BASE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES :

- les différentes méthodes et leur choix en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail,
- les procédures opératoires et de contrôle garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

MAÎTRISER L'AÉRAULIQUE DU CHANTIER.**DÉFINIR DES PROCÉDURES OPÉRATOIRES ET LES FAIRE APPLIQUER :**

- le suivi des expositions, les procédures de décontamination, les consignes relatives aux conditions d'utilisation et à la maintenance de ces équipements,
- le choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien et les limites des équipements de protection collective et individuelle adaptées.
- les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

ÉTABLIR DES NOTICES DE POSTES.**ASSURER LA TRAÇABILITÉ DES OPÉRATIONS :**

- l'établissement de plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante.

ÊTRE CAPABLE DE DÉFINIR LA CONDUITE À TENIR DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET LA FAIRE APPLIQUER.**INFORMER ET FORMER LES AUTRES SALARIÉS.****Matériels utilisés**

Apports théoriques et pratiques.

Mise en situation sur un chantier permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (étude de cas).

Evaluation

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

Validation

Attestation de formation.

Un premier recyclage de 2 jours sera effectué au plus tard 6 mois à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants seront effectués au plus tard 3 ans après.